



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Succès de restauration à Pointe-au-Père !

Rimouski, le 10 avril 2019 — Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire a réalisé des travaux de restauration entre 2017 et 2018 dans l'Anse de Pointe-au-Père. Ces travaux ont permis de réhabiliter plus de 1 500 m² d'un herbier de zostère marine dégradé.

L'herbier de zostère marine est un habitat aquatique d'une grande valeur écologique, il fait partie des écosystèmes côtiers les plus productifs au monde. Il est d'ailleurs essentiel pour la faune aquatique puisqu'il sert de pouponnière, de garde-manger et d'abri pour de nombreuses espèces. Il a également un rôle important par rapport à l'érosion côtière puisqu'il contribue à diminuer la vitesse des courants et des vagues, tout en augmentant la sédimentation et en stabilisant les fonds marins.

L'objectif de ces travaux de restauration était de redonner un nouvel essor à cet herbier dont la recolonisation naturelle était ralentie depuis plusieurs années par des pressions d'origine anthropique. Ce coup de pouce lui a permis ainsi de retrouver une densité et une abondance afin d'assurer sa pérennité et une protection accrue pour la faune aquatique et les oiseaux qui viennent s'y alimenter principalement lors des migrations.

Le chargé de projet au Comité ZIP, Jonathan Pothier se dit impressionné par les résultats obtenus après deux années de suivi : "On note une augmentation concrète du recouvrement par la zostère marine dans des zones dégradées et pourtant dénudées de végétation avant nos travaux. Après seulement quelques semaines, les unités transplantées de zostère marine ont ainsi commencé à proliférer dans ces zones jusqu'à les recouvrir à près de 58 % ! Finalement, ces excellents résultats nous confortent dans l'idée que les herbiers de zostère marine peuvent être restaurés et qu'en continuant nos efforts il serait possible d'assurer facilement une recolonisation naturelle et durable à l'herbier de Pointe-au-Père".

Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé à cette belle aventure humaine par tous les temps, contre vents et marées mais toujours avec enthousiasme et courage!

Ce projet d'une valeur de 117 659 \$ a été rendu possible avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

Le Fonds pour dommages à l'environnement est administré par Environnement et Changement Climatique Canada et se base sur le principe du pollueur-payeur. Lorsque des dommages sont infligés à l'environnement, une amende est exigée et investie dans le fonds. L'argent est ensuite investi dans des projets de restauration de l'environnement qui seront avantageux pour le milieu naturel.

Pour plus d'informations, contactez :

Jonathan Pothier,
Chargé de projet
Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
Tél. : 418-722-8833
jpothier.zipse@globetrotter.net



Herbier de zostère marine restauré à Pointe-au-Père